

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 22 mai s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne- CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : COMBEAU Bertrand donne pouvoir à Françoise - Christophe DOUBLET- FATIN Yannick donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Katia CABALLERO

Del n° 23/2025 :

Objet : Travaux d'éclairage public -Suppression foyer 132 Route de la Source de Glane :

La commune de Négrondes, adhérente au **Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne**, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

Travaux d'éclairage public -Suppression foyer 132 Route de la Source de Glane

L'ensemble de l'opération est estimé à **1 262,14 € TTC**.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Travaux de suppression > 10 et < 20 ans » et en application du règlement d'intervention adopté le 29 janvier 2025, la participation de la commune s'élève à 90 % de la dépense HT, soit un montant estimé à **946,61€ HT**.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dues sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le dossier qui lui est présenté,
- **DEMANDE** au SDE 24 de réaliser les travaux au 4ème trimestre 2025,
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget de la commune,
- **S'ENGAGE** à régler au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne les sommes dues à réception du décompte définitif des travaux et du titre de recette,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

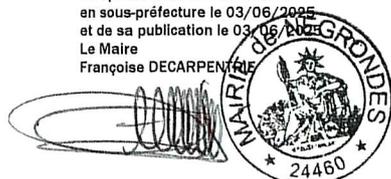
Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

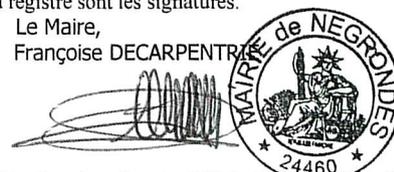
Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 03/06/2025
et de sa publication le 03/06/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 03 Juin 2025
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE
ARRONDISSEMENT DE NONTRON
COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 22 mai s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne- CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : COMBEAU Bertrand donne pouvoir à Françoise - Christophe DOUBLET- FATIN Yannick donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Katia CABALLERO

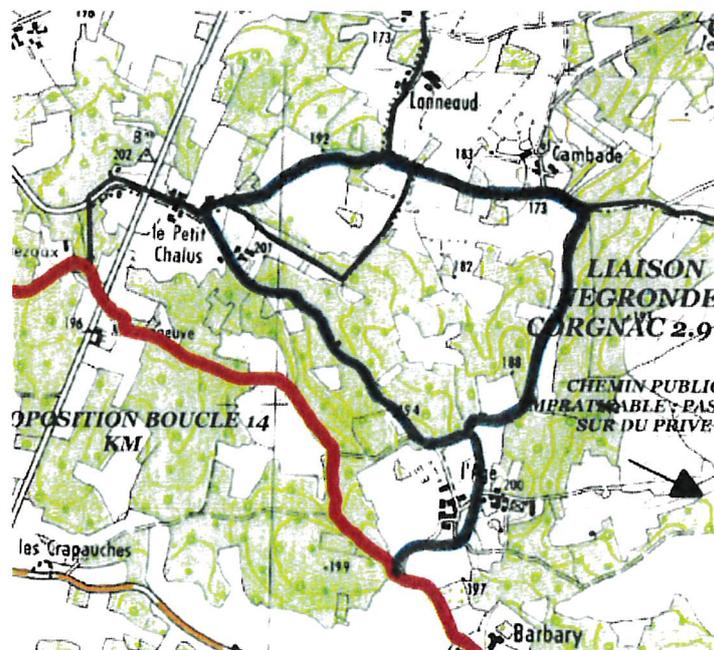
Del n° 24/2025 :

Objet : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – « La boucle du Puits de Laneaud »:

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83 663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux plans départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Considérant que dans le cadre des actions menées en faveur de développement touristique, le Conseil Départemental de la Dordogne a chargé le Service du Tourisme de la gestion du Plan,

Considérant que le dit Plan comprend un itinéraire traversant le territoire de la commune comme indiqué sur le plan ci-dessous :



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

-**ACCEPTE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de « La boucle du Puits de Laneaud ».

-**SOUHAITE** voir inscrire cette boucle dans le cadre du Plan, afin de ne pas interrompre la continuité des parcours, les portions de voiries départementales comme indiqué sur le plan ci-dessus.

024-212403083-20250927-DELIB24_2025-DE
Reçu le 03/06/2025

S'ENGAGE à ne pas supprimer ou aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés (en cas de nécessité absolue, le Conseil Municipal proposera un itinéraire public de substitution rétablissant la continuité du parcours),

-S'ENGAGE à conserver leur caractère public et ouvert au parcours concerné,

-PREVOIT leur remplacement en cas de modification, suite à des opérations foncières ou de remembrement,

-ACCEPTE le balisage et le panneauage des itinéraires aux normes départementales tels que définis par le schéma de jalonnement,

L'entretien sera effectué autant que de besoin pour garantir un parfait état du cheminement.

L'objectif originel du PDIPR étant la sauvegarde des chemins ruraux, ne sont intégrés dans ce plan que les itinéraires ne présentant pas plus de 20% de portions goudronnées.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 03/06/2025
et de sa publication le 03/06/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE

Fait à Négrondes le 03 Juin 2025
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



L'An Deux Mil vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 22 mai s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne- CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe -GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : Bertrand COMBEAU donne pouvoir à Françoise - Christophe DOUBLET- Yannick FATIN donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Katia CABALLERO

Del n° 25/2025 :

Objet : Candidater au Label « Lire et Faire Lire » :

La commune de Négrondes souhaite obtenir le label « **Ma commune aime lire et faire lire** ». Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en (**Choisir parmi ces 9 items 3 réponses obligatoires pour obtenir le label**) :

- 1 : Communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme
- 2 : Favorisant la présence de Lire et faire lire dans les TAPs (nouveaux temps d'activité périscolaire)
- 3 : Favorisant la présence de Lire et faire lire dans un PEdT (Projet éducatif territorial)
- 4 : Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique,
- 5 : Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- 6 : Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales
- 7 : Reconnaissant les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réception...),
- 8 : Finançant l'accompagnement des bénévoles
- 9 : Autre(s) à préciser :

LE CONSEIL MUNICIPAL tient à souligner que depuis de nombreuses années, les enseignants invitent des bénévoles seniors auprès de toutes les sections du regroupement pédagogique, afin de faire de la lecture un moment privilégié intergénérationnel et en relation, la plupart du temps, avec les thèmes abordés en classe.

Récompenser notre petite école rurale par le label LIRE ET FAIRE LIRE témoignerait de la reconnaissance de l'engagement de tous pour développer l'apprentissage de la langue grâce au plaisir de la lecture.

C'est pourquoi, vu le dossier de candidature, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le dossier de candidature
- **AUTORISE** Madame Le Maire à demander le label pour une durée de 4 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 03/06/2025
et de sa publication le 03/06/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 03 Juin 2025

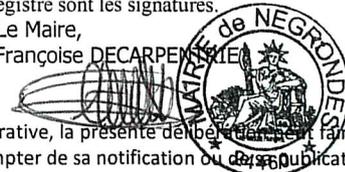
Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 22 mai s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne- CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : COMBEAU Bertrand donne pouvoir à Françoise - Christophe DOUBLET- FATIN Yannick donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Katia CABALLERO

Del n° 26/2025 :**OBJET : Subvention exceptionnelle :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a été déposé une demande de subvention par Emma DUSSUTOUR afin de participer aux frais concernant ses études à l'étranger dans le cadre d'un parcours d'ERASMUS. En effet, à compter de septembre 2025, elle va réaliser le premier semestre de sa troisième année de licence de langues, littératures et civilisations étrangères et régionales en Grèce.

Un budget prévisionnel a été transmis afin de pouvoir étudier la demande.

Après avoir étudié et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-**ACCORDE** de verser une subvention de 150 € afin de couvrir les frais scolaires et une partie des frais alimentaires.

-**AUTORISE** Madame le Maire à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

-**DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

COMICE AGRICOLE

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 10/06/2025
et de sa publication le 10/06/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 10 juin 2025
Pour extrait conforme
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Françoise DECARPENTRIE



COMMUNE DE NEGRONDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An Deux Mil vingt-cinq, le 27 mai à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Négrondes, dûment convoqué le 22 mai s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Françoise DECARPENTRIE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers votants : 13

Etaient présents : DECARPENTRIE Françoise - SEES Annie - CHANTRY RIBIERE Corinne - CABALLERO Katia - DAURIAC Rémi - CALVET Jérôme - AMBERT Maryse - BETIZEAU Laëtitia - PATEYTAS Christophe - GRANGE Stéphane - CAMELIAS Claude

Absents excusés : COMBEAU Bertrand donne pouvoir à Françoise - Christophe DOUBLET- FATIN Yannick donne pouvoir à Annie SEES

Secrétaire de séance : Katia CABALLERO

Del n° 27/2025 :**OBJET : Décision modificative n°1 – attribution de subvention à un particulier dans le cadre de ses études :**

Suite à l'attribution d'une subvention dans le cadre d'études à l'étranger avec ERASMUS pour un montant de 150 € afin de couvrir les frais scolaires et une partie des frais alimentaires, il y a lieu d'effectuer une décision modificative pour couvrir les crédits insuffisants au compte 65748

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits
Dépense : 615221 Entretien et réparation bâtiments publics	150€	
Total Dépenses 615221	150 €	
Recette : 65748 Subventions de Fonctionnement		150 €
Total Recette : 65748		150 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de **MODIFIER** les crédits budgétaires comme détaillés ci-dessus.

Votants : 13

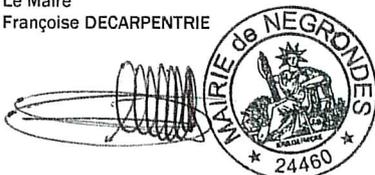
Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifiée exécutoire

compte-tenu de sa transmission
en sous-préfecture le 10/06/2025
et de sa publication le 10/06/2025
Le Maire
Françoise DECARPENTRIE



Fait à Négrondes le 10/06/2025

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Françoise DECARPENTRIE

